



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 JUIN 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	21/06/2016
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	08
Dont Procuration :	06
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

16

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

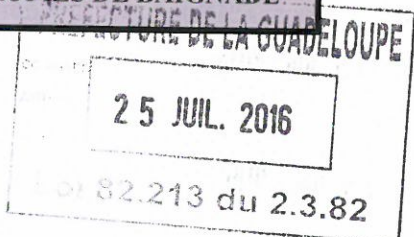
PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(21)

REPRESENTÉS : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude)(6)

ABSENTS : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES ET PLAGES A VOCATION TOURISTIQUE DE LA GUADELOUPE (SIPS) POUR LA DEFINITION DES PROFILS DE BAINNADE.



DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;
- Vu la directive du 15 février 2006 et le décret du 18 septembre 2008 relatifs à la qualité des eaux de baignade imposant aux responsables de sites de baignade l'élaboration d'un profil de vulnérabilité avant le 1^{er} février 2012 ;
- Vu la disposition n°59 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guadeloupe 2010/2015 relative au maintien ou à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade ;
- Considérant le bilan de l'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe qui constate le retard pris par les communes dans la rédaction des profils de baignades ;
- Vu la délibération du Conseil Syndical du SIPS en date du 26 juin 2013 par laquelle il est prévu de réaliser les profils de baignades pour les communes adhérentes qui concerneront deux de leurs sites ;
- Considérant que la commune de Trois-Rivières, membre du SIPS entend lui déléguer la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dispositif précité ;

.../...

.../...

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De déléguer au Syndicat Intercommunal pour la Mise en valeur des Sites et Plages à vocation Touristique de la Guadeloupe (SIPS), la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration des profils de baignade.

Article 2 :

D'autoriser par conséquent, Madame le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec le SIPS.

Article 3 :

De charger Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

25 JUIL. 2016

La publication et/ou la notification
le

25 JUIL. 2016

